

Le vérificateur des C. I. Larivière, devant les Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il le reconnaît d'ailleurs tout à l'heure. Le président Cuneo, qui dirige les débats avec beaucoup de méthode et d'intelligence, l'interroge sur l'origine des détournements commis. Larivière déclare avoir été amené à les commettre d'abord pour combler une perte de 600 francs qu'il avait constatée dans sa caisse, mais dont il ne peut indiquer la cause, et aussi pour parer au déficit du commerce de modes en gros exploité sous le nom de sa femme, 23, rue de Valenciennes, à Lille. Mais tout d'un coup, Larivière a été amené à alimenter votre commerce par ces détournements.

Parce que j'avais des redevances de paiements à régler, j'ai dû emprunter. Après avoir expliqué quels procédés d'emploi, l'accusé est amené à donner des précisions sur sa double activité de fonctionnaire et de commerçant.

Mais Larivière s'en tient surtout à sa vie commerciale.

— Tout d'abord je suis allé visiter quelques clients. Puis pour étendre mes débuts, j'ai acheté une auto à deux pédales. J'ai fait ainsi l'extérieur et j'ai ainsi augmenté ma clientèle. Les débuts ont été bénéficiaires, mais la concurrence et le fait que je n'ai pas une industrie saisonnière ont déterminé la débâcle de mon affaire.

Pourquoi n'avez-vous pas eu la sagesse de renoncer plutôt que de recourir à des détournements ?

— Quand je me suis rendu compte des inconvénients que je rencontrais, j'ai essayé par voie d'amortissement de m'acquitter des dettes que j'avais contractées.

Avec un tanquet d'emphase, Larivière ajoute :

— Si j'avais réussi j'aurais sauvé mon honneur et mon commerce.

— Quel était le rôle de votre femme dans cette affaire ?

— Elle dirigeait simplement l'atelier. Mais j'étais pour ma femme comme pour les autres, le père, c'est moi qui m'occupais de tout, des achats et des ventes.

A la demande du président, l'accusé indique que le foyer familial de sa maison personnelle et de la maison de commerce atteignait 12.000 francs par an. Il avait aussi trois ouvrières, un voyageur, une bonne, il possédait deux voitures.

— Et quel était votre chiffre d'affaires ?

— 17 à 18.000 francs.

— On comprend aisément qu'avec vos frais généraux, vos affaires ne pouvaient être brillantes.

M. Cuneo passe maintenant à l'interrogatoire de Berthe Delfolie.

L'accusée affirme qu'elle n'a jamais rien su des détournements commis par son mari.

— Je ne m'occupais de rien.

— Cependant le commerce était à votre bout, vous étiez un bail.

— Oui, mais je suis très négligente et j'ai signé sans faire attention.

— C'est une négligence qui paraît bien coupable. Vous êtes modeste. Pendant plus de deux ans vous avez vécu la même existence que votre mari, voyant tout comme lui, connaissant la valeur des objets, les instants que vous employez, et vous n'avez rien remarqué. Vous aviez des affaires un détachement vraiment prodigieux.

— J'ignorais même le prix des loyers.

— Mais vous n'avez plus d'argent, le budget familial.

— Non. Quand je n'avais plus d'argent j'en demandais à mon mari.

LES TÊMOINS

Trois témoins sont entendus : deux fonctionnaires, les chefs directs du vérificateur Larivière, et un syndic.

M. Lechartier, inspecteur principal des contributions indirectes, indique la nature des fonctions de l'accusé dans l'administration. Il explique aussi de quelle manière l'employé indolent s'y prit pour commettre ses indolences.

Le président demande alors au témoin si Larivière pouvait se consacrer à autre chose que son professionnalisme.

— Non. Ses fonctions auraient dû l'absorber entièrement.

M. Bayat, receveur des contributions indirectes, sous les ordres duquel se trouvait Larivière, déclare qu'il avait la plus grande confiance dans l'accusé et que ses détournements l'ont profondément surpris.

Le témoin estime que Larivière était bégé, mais qu'à certains moments, en fin de mois et en fin de trimestre notamment il travaillait avec beaucoup d'ardeur.

Enfin, M. Bouillet, syndic dans l'atelier commerciale de modes, actuellement en liquidation judiciaire, donne des précisions techniques sur l'actif et le passif de la maison.

Il lui est apparu que la dame Larivière ne devait être au courant de rien dans l'entreprise, où la comptabilité était comme inexistante.

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

Dans un réquisitoire sobre, mais solidement construit, l'avocat général Ver-

mullen souligne la gravité du crime de forfaiture, sans admettre toutefois les circonstances atténuantes en ce qui concerne Larivière. Quant à la femme de ce dernier, le ministère public ne peut admettre qu'elle n'ait point connu la provenance frauduleuse de l'argent qui servait à alimenter son fonds de commerce et dont elle a profité. Mais les juges ont eu d'autres buts que de combler une perte accidentelle de 600 francs. Et aujourd'hui, il convient de ne point le laisser en prison pour lui permettre de travailler et d'acquiescer avec un contrat.

L'avocat sollicite la sursis pour Berthe Delfolie.

LE VERDICT

Les jurés rendent un verdict atténué quant à Larivière, et négatif pour sa femme.

En conséquence, la Cour condamne René Larivière à quatre ans de prison sans sursis et à 30.000 francs d'amende. Berthe Delfolie est acquittée.

MGRS A HAUTMONT

Victor Simon, 32 ans, journaliste à Hautmont, était accusé d'avoir commis un attentat sur la personne de sa fille.

Les débats se déroulent à huis clos. Après réquisitoire et plaidoirie de Me Delfolie, Simon est acquitté.

DEUX MINEURS TUÉS sous un éboulement aux Mines de Lens-Meurchin à Wingles

Un très grave accident vient encore d'endouler la corporation des mineurs, déjà si éprouvée.

Aux mines de Lens-Meurchin, à la fosse N° 3, située sur le territoire de Wingles, deux mineurs ont trouvé la mort effreuse à plus de deux cents mètres sous terre.

SAUVÉ QUI PEUT

Il était environ 9 h. 30 du matin, cinq ouvriers étaient occupés à l'abatage dans le quartier Elisa, à l'étage N° 26 du puits N° 3 des mines de Lens-Meurchin, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

DEUX MORTS

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

L'infortuné respirait encore. On demanda des secours à la surface. Pendant ce temps, un syndic du porton Lecointe, lorsque soudain, un craquement sinistre se fit entendre, aussitôt suivi d'un éboulement. Trois des ouvriers se sont échappés, mais deux, heureusement, deux de leurs camarades étaient restés ensevelis. Immédiatement, on se porta au secours des malheureux et on s'employa à les dégager.

On parvint d'abord à retirer Casimir Crombecque, 35 ans, surfeur de la Nationale, à Provin.

LA QUESTION DES RÉPARATIONS

M. Laval a fait une démarche auprès de l'Amérique en vue d'une prorogation du Moratoire

On mande de Washington à l'agence Reuters que M. Laval a fait une démarche auprès des Etats-Unis en ce qui concerne la possibilité d'une prorogation du moratoire Hoover.

Les milieux officiels estiment que la démarche faite par M. Laval auprès de M. Stimson a pour but de savoir s'il est possible que l'opposition manifestée par le Congrès et la plus d'urgence d'une annulation des dettes soit modifiée.

M. Laval a informé M. Edge qu'il lui serait difficile de suggérer au Parlement la prorogation du moratoire accordé à l'Allemagne, sans connaître l'opinion de l'Amérique à ce sujet.

On précise, toutefois, que la question de l'extension du moratoire pour une période définie n'a pas été soulevée.

C'est par l'intermédiaire de M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis, que M. Laval a effectué sa démarche.

Celle-ci a suivi la remise récente d'un mémorandum par M. Stimson à M. Claudel, ambassadeur de France à Washington, précisant l'attitude des Etats-Unis sur la question des dettes.

Cette dernière reste conforme à celle exposée dans les déclarations conjointes Hoover-Laval, suivant lesquelles toute initiative en cette matière incombe à l'Europe.

L'ATTITUDE DES ETATS-UNIS S'EST FAIT MODIFIER

D'autre part, M. Stimson, secrétaire d'Etat, a déclaré qu'il n'est pas possible pour les Etats-Unis de s'acquiescer à l'égard des dettes ne s'étant pas modifiées depuis le communiqué Hoover-Laval.

Il a ajouté que Hoover a proposé de prendre l'initiative, mais que l'Amérique ne ferait aucune déclaration, ni ne prendrait aucune mesure ayant pour but d'aider l'Europe.

Le secrétaire d'Etat s'est toutefois refusé à discuter l'attitude que prendraient les Etats-Unis au cas où les nations débitrices demanderaient la prorogation des dettes.

Il semble, cependant, que, si désintéressée que soit l'administration à l'égard de nouveaux arrangements des nations débiteuses, l'attitude prise par le Congrès rend impossible toute mesure de ce genre.

On suppose que si une action formelle dans ce sens était reçue à Washington, elle serait immédiatement transmise au Congrès qui la rejeterait.

LES MILIEUX POLITIQUES ALLEMANDS ACCUEILLENT MAL L'IDEE D'UNE PROLONGATION

Les milieux politiques allemands ne font pas bon accueil à l'idée d'une prolongation qui rendrait inutile la conférence de Lausanne tout en permettant aux gouvernements intéressés de voir plus clair dans la situation politique générale et de concevoir leur attitude vis-à-vis des Etats-Unis.

De source autorisée on déclare que le point de vue allemand sur le problème en discussion n'a pas et ne peut pas changer. Selon le gouvernement allemand, il serait inconcevable que les hommes d'Etat des puissances intéressées aux réparations ne se réunissent pas dans un délai le plus bref.

Si les débats de la Chambre française et du Sénat rendent nécessaires un ajournement de très courte durée de la conférence de Lausanne, l'Allemagne n'y fera pas obstacle, mais elle reste persuadée que la conférence de Lausanne doit avoir lieu en tout cas avant la fin de ce mois.

On remarque, d'autre part, dans les milieux politiques allemands que l'Allemagne ne peut pas se contenter d'une prolongation pure et simple du moratoire Hoover, car cette prolongation aurait le caractère d'une confirmation du plan Young, ce qui est précisément ce que le plan Young ne répond plus aux nécessités présentes.

Les Contribuables français contre la carence allemande

La Fédération nationale des Syndicats et Groupements de contribuables publie l'appel suivant :

« La Fédération nationale des contribuables, profondément émue par les déclarations du chancelier du Reich, qui équivalent à un refus de reprendre jamais les versements prévus au plan Young, et qui enlève au premier lieu pour les contribuables français, au chapitre des réparations, d'énormes charges supplémentaires :

« Considérant que par ailleurs le poids de ces charges nouvelles serait accru de celui des sommes exigées par les Etats-Unis pour le service de nos dettes, qui se chargerait dès lors en un véritable tribut ;

« Convaincue de se faire l'interprète de l'inquiétude et de l'état d'esprit de l'immense majorité du Pays ;

« Adresse au Parlement le Gouvernement de défendre avec la dernière énergie les intérêts de la France, non seulement vis-à-vis de débiteurs défaillants, mais surtout vis-à-vis de créanciers sans

AU MOINDRE MALAISE
le RUM NEGrita
en GROG ou dans du THE ou du LAIT bien chaud
VOUS ÉVITERA
RHUME et GRIPPE

merci, en employant les moyens de résistance bien connus que fournissent l'isthme de Darien et le canal de Panama. Ces moyens, pour n'avoir pas été employés encore, n'ont rien perdu de leur inscriptible valeur et suffisent, bien mieux qu'aucun autre, à garantir les mains de nos créanciers le titre le plus décisif pour répondre à la pression de nos créanciers.

TRAGIQUE BAGARRE ENTRE RACISTES ET COMMUNISTES ALLEMANDS

Au cours d'une rencontre entre nationaux-socialistes et communistes, il y a eu un échange de coups de feu.

Les nationalistes ont tiré sur les communistes, qui ont riposté. Plusieurs personnes ont été tuées et sept blessées, dont une très grièvement. De nombreux coups de feu ont été échangés de part et d'autre.

Ils font rire les Rats LES VIRUS X, Y ou Z. — SEUL VIRUS ROUGE les fait CREVER

DEUX DÉTROUSSEURS DE CADAVRES ARRÊTÉS PRÈS D'ARRAS

Mardi dans l'après-midi, deux individus, Marius Hebert, 47 ans, et son cousin, René Carpentier, 35 ans, demeurant tous deux à Achicourt, dans le département de la Somme, recherchant du cuivre sur les anciens champs de bataille, ont été surpris par des gendarmes.

Les deux individus ont été arrêtés et conduits à Arras. Ils ont été trouvés avec des outils et des sacs remplis de débris humains.

Les gendarmes ont constaté que les deux individus étaient des vétérans de la Première Guerre mondiale et qu'ils se livraient à des activités suspectes.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

Les gendarmes ont également constaté que les deux individus possédaient des armes à feu et des munitions.

Les deux individus ont été relâchés après avoir été interrogés et avoir fourni des explications satisfaisantes.

LE BANDIT OVAERE

de Roubaix a fait le récit de l'agression de la rue de la Fosse-aux-Chênes

Kistiaens sera interrogé vendredi à Loos

Ovaere et Kistiaens sont ces deux bandits qui, après avoir été arrêtés, cambriolèrent le 2 décembre 1931, au 10, rue de la Fosse-aux-Chênes, la recette Buraliste en terrorisant le receveur M. Billard.

Le 12 janvier, le Nord commença un vol au Palais de Justice de Roubaix et Roubaix et qui enfin le 5 janvier, dans cette même ville, rue de la Fosse-aux-Chênes mirent à leur actif l'audacieuse agression de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs non sans avoir protégé leur retraite à coups de revolver.

Le 12 janvier, la Sûreté de Roubaix parvenait à les arrêter. Les deux bandits furent conduits à Loos.

Nous avons fait en leur temps, les relations détaillées de ces faits. Ovaere attend la prison de Loos l'heure de son châliement. Kistiaens aussi, mais blessé aux deux pieds, ce dernier se trouve dans l'obligation de garder le lit.

C'est ainsi que hier, tandis qu'Ovaere était conduit au Palais de Justice de Lille pour y subir un interrogatoire, Kistiaens doit attendre que ses blessures soient guéries pour pouvoir être entendu.

Quant à son commission rogatoire de M. Thibaut, juge d'instruction, M. Michel Salles, commissaire aux délégations judiciaires, se rendra vendredi à Loos pour y subir un interrogatoire. Ovaere un premier interrogatoire.

Hier de 14 h. 30 à 18 h. M. le juge d'instruction Thibaut a interrogé Ovaere en présence de son défenseur M. Dupont. Ovaere a fait un récit très précis de l'agression de la rue de la Fosse-aux-Chênes de Roubaix.

Ovaere a dit qu'il a été attaqué à sa façon, c'est-à-dire qu'il a été attaqué par un individu qui lui a tiré dans le dos. Ovaere a été blessé à la jambe et a dû être transporté à l'hôpital.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu Kistiaens tirer sur le receveur de la recette de poste et d'emporter une somme de 50.000 francs.

Ovaere a également déclaré qu'il a vu